

DCM 22/ 149
1.1.9

DECISION PORTANT SIGNATURE DE L'AVENANT 1 AU MARCHÉ 21A14
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et mise en accessibilité de l'ancien conservatoire

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2021 modifiant la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal à M. Le Maire,

Vu la décision n°22_03 relative à la signature du marché 21A14,

Considérant qu'il convient d'acter les modifications sur le programme des travaux,

Considérant qu'il convient de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre,

Considérant le projet d'avenant,

Considérant le Budget Municipal,

DECIDE

Article 1 : de signer un avenant 1 avec Modal Architecture (mandataire) pour acter les modifications suivantes :

- Modification du programme
- Fixation du montant de rémunération définitive du maître d'œuvre comme suit :

	Éléments initiaux	Éléments définitifs
Enveloppe estimative des travaux	1 000 000 € HT	1 120 734,35 € HT
Taux de rémunération	12,79 %	12,79 %
Forfait MOE	127 900 € HT	143 341,92 € HT

Article 2 : dit que les dépenses afférentes à ce dernier sont inscrites au budget de la ville sur les imputations correspondantes.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts de Seine,
- Madame la Trésorière Municipale,
- La société attributaire.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 07/10/2022

Laurent VASTEL
Maire de Fontenay-aux-Roses

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le

Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation

L'agent autorisé

10 OCT.
Nicolas Yves HENRY
Directeur Général des Services



Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Date de mise en ligne:12/10/22

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N° 1 au marché 21A14 – Mission de maîtrise d'œuvre
pour la réhabilitation et mise en accessibilité de l'ancien
conservatoire¹**

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Mairie de Fontenay-aux-Roses
75, rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Modal Architecture (mandataire du groupement)
22 rue des Taillandiers
75011 PARIS

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre : marché 21A14 Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et mise en accessibilité de l'ancien conservatoire
- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 4 février 2022
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement de l'ouvrage
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : 127 900 € HT (avec un taux de rémunération initial de 12,79%)
 - Enveloppe initiale : 1 000 000 € HT

D - Objet de la modification

- Modifications introduites par le présent avenant :
 - *Modification et évolution du coût du programme*
 - *Fixation de la rémunération définitive du MOE*

Modification et évolution du coût du programme

L'étude de MOE a permis de mettre en valeur des travaux supplémentaires qui sont devenus nécessaires :

- Reprises en sous œuvre des planchers (trappe et élévateur) et des ouvertures de baies (local technique) suite aux documents fournis par le BET structure en phase APD
- Ajout d'acrotère au niveau de l'ascenseur extérieur.
- Augmentation du nombre des emmarchements en extérieur (béton + fouilles)
- Dallage sur terre plain de l'ascenseur.
- Prise en compte du rapport acoustique des menuiseries extérieures de la salle polyvalente.
- Ajout de gaines techniques suite aux plans des lots techniques en phase APD.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- Prise en compte du rapport acoustique concernant les doublages et les
- Ajout de mobilier (non prévu au programme initial)

Ces modifications entraînent une augmentation du montant du programme de **120 734,35 € HT**. Ces modifications rentrent dans le cadre de l'article 6.2 du CCAP. Cet article stipule que le forfait de rémunération provisoire de la maîtrise d'œuvre peut être augmenté en cas de modification du programme.

- **Fixation de la rémunération définitive du MOE**

A l'issu de l'établissement de l'Avant-Projet Définitif (APD), le nouveau montant estimatif des travaux est de 1 120 734,35 € HT, soit une augmentation de 120 734,35 € HT (12,07 %).

Rémunération définitive :

- Cout prévisionnel des travaux suite à l'APD : 1 120 734,35 € HT
 - Taux de rémunération : 12,79 %
 - Forfait de rémunération est fixé à 143 341,92 € HT

Incidence financière de la modification

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 15 441,92 €
- Montant TTC : 18 530,30 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 12,07 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 143 341,92 €
- Montant TTC : 172 010,30 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : Fontenay aux roses, le

Signature

G - Notification de la modification au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)